

BAREME HONORAIRES

AGENCE ANDRAU IMMOBILIER SARL

HABITATION

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- 6 % sur le montant de la vente sur la part inférieure ou égale à 141 600 €
- 8500 € forfaitaires sur la part comprise entre 141600 € et 250 000 €
- 5 % au-dessus de 250 000 €

LOCATIONS

- 12 % du loyer annuel, net de charges, rédaction de bail et état des lieux compris.
« 50 % à la charge du PRENEUR »
« 50% à la charge du BAILLEUR »

(Honoraires calculés dans la limite de la réglementation de la loi ALUR)

GERANCE LOCATIVE

- 7% HT des encaissements (loyers, charges, régularisations de charges et dépôt de garantie et plus largement l'ensemble des sommes exigibles, appelées, encaisses ou perçues pour le compte du mandant).
- Frais administratifs : 15 € TTC par an et par lot à la charge du bailleur
150 € TTC à la charge du ou des locataires pour modification de bail

COMMERCIAL – PROFESSIONNEL – INDUSTRIEL – TERRAINS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- Idem Habitation
« A la charge du VENDEUR ou de l'ACQUEREUR selon mandat »

LOCATIONS

Locaux commerciaux et industriels et locaux à usage de bureaux (loués sans pas de porte)

- 17,94 % sur les loyers de la première année (à la charge du preneur)
- 17,94 % sur les loyers de la première année (à la charge du bailleur)

CES PRIX S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISES
(T.V.A. au taux actuel de 20 %)

*Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit
(publicité, etc ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.*